

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 21 NOVEMBRE 2022

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mme Claudine MORVILLE

Secrétaire : -Mr Yohann HANON.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Mardi 6 Septembre 2022 et approbation par le Conseil Municipal, Mr le Maire apporte quelques précisions sur les points abordés ce jour - là :

a. Le Repas des Aînés organisé le Samedi 22 Octobre a donné entière satisfaction. Encore un grand Merci aux bénévoles pour leur aide ! Coût total : 1898 €.

b. Mr DURAND, chef du service comptable de la perception a été reçu en mairie le 12 Septembre. Il s'est engagé à améliorer la situation.

c. La signalisation réglementaire a été posée pour l'arrêt « Bus » Impasse des Dornes à La Raiderie.

d. Les travaux de Défense Incendie et de voirie « rue des Tilleuls » sont réalisés.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Travaux d'extension et de rénovation thermique de l'école :

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'une rencontre avec Paral'Ax s'est déroulée le 9 Novembre dernier. Le dossier des travaux à réaliser a été revu complètement. Quelques modifications seront à prendre en compte (ventilation, grande ouverture entre garderie et hall). Le planning est présenté avec un possible commencement des travaux aux vacances de Pâques (17 Avril) après déménagement des 3 classes. Celle des plus grands ira à COULOMBY en accord avec la municipalité, la seconde occupera la cantine actuelle à la salle A Sauvage et la troisième se fera à proximité dans des modulaires à louer (60 m²). Des demandes de devis sont en cours. Par ailleurs, La consultation des entreprises sera lancée le 2 Janvier 2023. La durée des travaux irait de 8 à 10 mois.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce planning des travaux si toutes les aides financières prévues sont obtenues.**

b) Protection des données Informatiques :

Mr le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'avoir une protection de toutes les données informatiques de la commune. Deux sociétés spécialisées ont été reçues. Les devis sont présentés.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal souhaite des devis plus détaillés avant prise de décision.**

c) P L U I : suppression d'un emplacement réservé :

Suite à l'acquisition d'une partie de la parcelle Section C N° 552, Mr le Maire propose de demander à la CCPL une modification simplifiée du P L U I afin de supprimer l'emplacement réservé initial. Le lot restant au propriétaire redevient ainsi constructible.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, autorise Mr le Maire à effectuer cette demande.**

d) Investissements 2023:

Après délibération et selon les financements obtenus, le Conseil Municipal programme les travaux suivants pour 2023 :

1. Travaux de rénovation et d'extension de l'école (report de 2022.)
2. Seconde Tranche de voirie sur la rue des Tilleuls.
3. Remise en état du plancher dans le clocher de l'église St Martin (financement par le don reçu).
4. Aménagement de l'accès à la zone à urbaniser si les projets en cours aboutissent.
5. Travaux divers en régie de façon à récupérer la TVA.

e) Décorations pour les Fêtes et Cérémonie des Vœux :

En cette période de crise énergétique, les illuminations seront mises en place sur une période plus courte du 16 Décembre au 6 Janvier 2023. La cérémonie des vœux est maintenue. Elle aura lieu le **Dimanche 15 Janvier 2023 à 11h**.

f) Questions diverses :

1. La **distribution du colis de Fin d'Année aux Aînés** de la commune est programmée du 15 au 21 Décembre.
2. **L'Arbre de Noël pour tous les enfants nés jusqu'en 2011 se fera le Vendredi 16 Décembre à 18h30** Salle A Sauvage avec spectacle de clowns et passage du Père Noël.
3. Les nouvelles consignes concernant le tri des Ordures Ménagères à compter du 1^{er} Janvier 2023 sont présentées. **Plus aucun carton et papier dans la poubelle jaune !**
4. Mr le Maire porte à connaissance **le bilan financier du Centre de Loisirs** organisé en Juillet : participation de 100 enfants dont 26 de Seninghem ; coût total : -22 251 € ; reste à charge : Vaudringhem: -995€, -Nielles :-3 291€ , -Seninghem : -3 367€ (après déduction de la participation des familles et des aides de la CAF). **Le Conseil Municipal ne souhaite pas une extension du Centre à d'autres communes** voisines. Les démarches administratives et les contraintes réglementaires deviendraient trop importantes.
5. La mise en place **d'un point lumineux au bout de la rue P Lefrançois** est évoquée. Des devis seront demandés pour une réalisation éventuelle en 2023.

Vu, le Maire, C TELLIER